

La campagne Deschodt



Charles X par le baron Gérard

Nicolas-Marie *Deschodt* (1765-1837), sous-préfet de Dunkerque jusqu'en novembre 1825 et fait baron à cette date par le roi Charles X, était un riche terrien qui possédait à Tétéghem une propriété, une campagne, disait-on à l'époque.

L'extrait d'une lettre trouvée dans le fonds de l'association le confirme.

Cet écrit, que nous reproduisons ici textuellement, est aussi intéressant à d'autres titres : il dit l'urgence des rentrées de récoltes et en souligne la priorité ; il informe d'une démolition du pont à cochons afférente à un élargissement du canal des Moères.

Tétéghem le 10 septembre 1839

Le maire de la commune de Téteghem à Monsieur Pichot-Lama (... ?), officier du génie à Dunkerque

Monsieur,

D'après la demande que vous avez fait l'honneur de me faire le 8 courant touchant le passage provisoire qui a eu lieu avec chevaux et voitures par l'avenue de la campagne de feu M. le baron Deschodt pour l'enlèvement des récoltes de céréales et à défaut de l'achèvement du pont à cochons.

J'ai l'honneur de vous faire observer que l'arrêté pris par l'administration locale portant suppression des obstacles mis par opposition à la libre circulation des voitures par l'avenue dont s'agit a été adressé en sous-préfecture le 8 août dernier et nous attendons de jour en jour cette pièce revêtue de la sanction de M. le Préfet.

Comme je ne suis pas à même, Monsieur, de vous donner copie textuelle du document, à défaut de la minute, je puis vous faire connaître qu'il porte en résumé que vu l'urgence du cas, l'interruption du passage par la route départementale à défaut de pont sur le canal des Moères, les moments précieux de l'enlèvement des récoltes, le procès-verbal du garde-champêtre constatant l'obstruction du passage provisoire par l'avenue de la campagne de M. le baron Deschodt, d'après l'avis de M. le Sous-Préfet et celui de l'agent-voyer du canton, il a été décidé que les cloisons fermant l'issue des deux extrémités de l'avenue de la campagne Deschodt liant les deux chemins vicinaux du Chapeau-Rouge à la rue dite Coudekerque stræte par un pont jeté provisoirement par l'administration des Wateringues sur le canal des Moères en remplacement de celui dit pont à cochons démolé pour l'élargissement du canal cité. Les cloisons, dis-je, seraient supprimés (sic) par les soins du garde-champêtre assisté de l'agent-voyer (1), et que cette mesure serait exécutée d'office, attendu l'urgence, mais qu'elle ne serait que temporaire pour la circulation des voitures et qu'elle cesserait avec l'achèvement de l'ancien pont, et qu'elle serait exécutée sur le champ en attendant l'approbation du préfet.

J'espère, M. que ce peu d'explications de la ...

Gérald Mennesson

(1) *Fonctionnaire chargé d'entretenir la voirie.*